

PREMIER MINISTRE

Secrétariat général
de la défense
et de la sécurité nationale

Paris, le 19 juillet 2011

N° 1850/ANSSI/ACE

*Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information*

Affaire suivie par Florence ESSELIN

**Le directeur général
de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
à
Monsieur Gary KOVACS, directeur général de Mozilla Corporation**

- Objet : Attestation de réalisation d'audits relatifs à l'IGC/A en 2010.
- Références : 1. Politique de certification de l'IGC/A (OID : 1.2.250.1.121.1.1.2).
2. Référentiel général de sécurité (www.ssi.gouv.fr/rgs).
- Annexe : Courtesy translation.

Conformément à la politique de certification de l'infrastructure de gestion de clés publiques opérée par l'ANSSI, dite « IGC/A » (voir note de première référence), l'ANSSI procède systématiquement à l'audit préalable des autorités de certification demandant à être rattachées à l'IGC/A.

En 2010, il a été procédé aux audits suivants :

- audit de surveillance de l'AC racine de la gendarmerie nationale, mené le 26 mars 2010 ;
- audit de certification initiale de l'AC racine Diplomatie du ministère des affaires étrangères et européennes les 7 et 8 juin (audit documentaire) et le 9 juin 2010 (audit sur site) ;
- audit de certification initiale de l'AC racine du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, les 10 et 30 septembre (audit documentaire mené conjointement avec la société ERNST & YOUNG à titre d'expérimentation de la sous-traitance partielle de ces audits) et le 7 octobre (audit sur site).

Ces audits ont été menés en conformité à la politique de certification de l'IGC/A, et suivant les critères du référentiel général de sécurité (seconde référence), qui reprend notamment les exigences de l'ETSI TS 102 042.

Les conclusions favorables de ces audits ont conduit à accepter les demandes de certification des ministères.

D'autre part, un audit de surveillance de l'AC racine IGC/A a été mené le 20 décembre 2010 et un plan d'actions a été défini pour la correction des écarts constatés.

Signé par Patrick PAILLOUX
Directeur général

Courtesy translation

Subject : 2010 IGC/A's list of audit certificate.

According to the PKI certification policy (see reference 1) of the French national Public Key Infrastructure "IGC/A", ANSSI¹ systematically performs a preliminary audit of any Certification Authority requesting certification by the IGC/A.

In 2010, three audits have thus been performed :

- surveillance audit of the root CA of the "gendarmerie nationale", on March the 26th 2010 ;
- initial audit of the French department for foreign affairs' Diplomacy root CA on June the 7th and June the 8th (documents control) and on June 9th 2010 (onsite audit) ;
- initial audit of the French department for agriculture root CA, on September the 10th and September the 30th (documents controlled jointly with ERNST & YOUNG as an experimentation for partial externalisation of the audits) and on October the 7th (onsite audit).

Those audits are compliant with the IGC/A's certification policy requirements, and followed the RGS (see reference 2) security standards which includes the ETSI TS 102 042 requirements.

The audit's conclusions have been positive and ANSSI has successfully certified these CAs.

In addition, a surveillance audit has been conducted on the IGC/A's root AC on December the 20th 2010. An action plan has been issued in order to solve the partial compliances.

¹ French Network and Information Security Agency.